

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS																																																												
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus																																																										
CAHORS.—D.	6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 50	PARIS.—D.	2 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS.—D.	4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE D.	5 ^h 20	9 ^h 30	3 ^h 30	CAHORS.—D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10	Lamadaine.	7 ^h 55	11 ^h 44	5 ^h 21	Tolrac.	8 ^h 10	12 ^h 8	5 ^h 34	Montbrun, hal.	8 ^h 20	12 ^h 29	5 ^h 43	Saint-Géry, hal.	8 ^h 31	12 ^h 42	5 ^h 53	Calvignac, hal.	8 ^h 45	1 ^h 5	6 ^h 18	St-Martin-Lab.	8 ^h 51	1 ^h 16	6 ^h 18	St-Girg, halte	9 ^h 3	1 ^h 36	6 ^h 31	Calvignac, hal.	9 ^h 4	1 ^h 43	6 ^h 38	Saint-Géry.	9 ^h 17	1 ^h 59	6 ^h 51	Vers.	9 ^h 34	2 ^h 29	7 ^h 9	Arcambal.	9 ^h 44	2 ^h 46	7 ^h 9	Cabessut, halte.	9 ^h 56	3 ^h 9	7 ^h 22	CAHORS.—A.	10 ^h 6	3 ^h 20	7 ^h 31

Cahors, le 13 Juillet.

NOUVELLES POLITIQUES

Conseils généraux. — Le Sénat a repoussé vendredi, par 153 voix contre 103, malgré les efforts de M. le ministre de l'intérieur, le projet de loi relatif au doublement des conseillers généraux dans les cantons ayant plus de 20,000 habitants.

MM. Bardoux et de Marcère, ont vigoureusement combattu le projet.

Ils n'ont pas eu de peine à démontrer que la loi de 1871, sur l'organisation des conseils généraux, donnant pleine et entière satisfaction aux intérêts des cantons, et que la modification proposée n'avait qu'un but politique. Le renouvellement des conseils généraux aura donc lieu le 1^{er} août, dans les mêmes conditions que par le passé.

Impôt foncier. — M. le comte Duchatel, a réussi, malgré l'opposition de M. Sadi-Carnot, à faire adopter un amendement important au projet de loi sur les contributions directes de l'exercice 1887. Cet amendement tend à réduire de 11,075,000 fr. le contingent de la contributions foncière sur les propriétés non bâties au profit des départements qui payent plus de la moyenne de 4.60 0/0 de revenu imposable.

M. le comte Duchatel n'a pas manqué de rappeler la volonté déjà exprimée nettement par la Chambre, d'atténuer nettement la surcharge qui pèse sur certains départements cotés au-dessus de la moyenne.

L'inégalité est telle en effet au point de vue de la contribution foncière, que certains départements payent plus de 7 0/0 de leur revenu, et d'autres au contraire ne payent pas plus de 4 0/0. Les partisans de la péréquation de l'impôt, ont donc remporté une première victoire; ils ont réussi à faire adopter l'amendement qu'ils reproduisent tous les ans, lors de la discussion du budget, et il faut espérer que leurs efforts seront cette fois définitivement couronnés de succès.

Un incident. — La fin de la séance de vendredi à la Chambre des députés a été marquée par un de ces incidents qui ont pris depuis le commencement de la législature un caractère de fréquence

inouïe. Au moment où le Président venait de prononcer les mots habituels : « La Séance est levée » un individu placé dans une tribune du second rang a tiré un coup de revolver dans la direction du bureau. Presque au même instant le même individu jetait dans la salle une lettre qui fut aussitôt ramassée. Conduit immédiatement à M. le questeur, l'auteur de cette tentative a subi un premier interrogatoire au cours duquel il a déclaré que c'était la misère qui l'avait poussé à l'acte qu'il venait d'accomplir, afin d'attirer sur lui l'attention des députés; il a ajouté qu'il avait tiré au-dessus de la tête du Président. La lettre qu'il a lancée dans la salle et qui ne porte aucune signature est conçue en termes incohérents.

Tout permet de préjuger, en effet, qu'on se trouve en présence d'un fou. C'est un petit homme, au dos voûté, au visage hâlé, encadré d'une barbe brune; il était coiffé d'un chapeau melon et vêtu d'un veston.

Il se nomme Justin Caput, âgé de quarante-et-un ans, né à Soult (Tarn), terrassier, demeurant rue Traversières. Il a été transféré au commissariat de police de la rue de Varennes et de là au Dépôt.

On assure que la balle a été retrouvée sur un des bancs de la gauche. Le revolver dont il a fait usage est de gros calibre et à six coups; il était encore chargé de cinq balles.

Les obsèques de Mgr Guibert. — M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle Mgr l'archevêque de Paris fait savoir que les obsèques de Mgr le cardinal Guibert auront lieu vendredi 16 courant, à Notre-Dame.

Paris, 13 juillet.

Par suite de difficultés provenant soit du retard apporté à l'embaumement, soit d'autre cause, la mise en bière du cardinal Guibert a été faite la nuit dernière à minuit.

Le corps du saint prélat est enfermé dans un triple cercueil recouvert de velours noir, avec des clous et des poignées d'argent, et sur lequel sont placés la robe et la barrette du cardinal.

Le général de Négrier. — Le général de Négrier, est parti lundi matin pour les Eaux-Bonnes où l'envoient ses médecins.

entièrement vêtu de noir.

Il me demanda si c'était bien moi qui me nommais Marinette, la marchande d'oranges. Sur ma réponse affirmative, il me dit :

- Vous avez une fille ?
- Oui, monsieur.
- Quel âge a-t-elle ?
- Elle va sur ses cinq ans.

Fleur d'Oranger dormait en ce moment. Il était encore de bonne heure.

— Cette fille dit l'inconnu vous l'aimez beaucoup ?
— Si je l'aime ! m'écriai-je.
— Je viens vous proposer de faire son bonheur pour toujours, reprit l'homme.

— Son bonheur, répondis-je, c'est d'être avec moi.
— Cependant, si elle était riche, murmura l'inconnu, elle serait plus heureuse.
— Ce n'est pas la fortune qui fait le bonheur, répondis-je nettement. Nous sommes heureuses comme nous sommes.

— Je commençais à me méfier de l'individu. Il était doucereux... Un sourire patelin... mielleux...

Il ne répondit pas, il semblait réfléchir.
— Pourtant l'enfant a un père, dit-il, et si le père voulait le reconnaître ?

J'avais compris. On voulait m'enlever ma fille. Tout mon sang n'avait fait qu'un tour.

Je m'avançai vers l'homme, menaçante, et mes regards devaient être terribles, car il recula de quelques pas.

— Distes-moi tout ! m'écriai-je. Ne me cachez rien ! Ce n'est pas la peine de prendre des tournures ! C'est M. le baron qui vous envoie; il veut

Lettre du duc d'Aumale

A. M. GRÉVY

Monsieur le président de la République,

Il y a trois ans, sans prétexte, sans précédent, vous m'avez infligé la plus sévère des peines disciplinaires.

J'ai gardé le silence.

Il ne me convenait pas de rompre un lien qui, s'il me retenait dans votre dépendance, me rattachait à l'armée française.

Aujourd'hui, en me rayant des contrôles, vous touchez à la charte de l'armée.

Sans tenir compte des titres conquis à la guerre, vos ministres frappent des hommes sans reproche, honorés par leurs services, par leur dévouement bien connu à la patrie.

Je laisse à mes conseils le soin de défendre ma cause, qui est celle de tous les officiers.

Quant à moi, doyen de l'Etat-major général, il m'appartient de vous rappeler que les grades militaires sont au-dessus de votre atteinte et que je reste général de division.

HENRI D'ORLÉANS, DUC D'AUMAËLE.

Paris, 12 juillet, soir.

Le bruit court, dit le *National*, qu'à la suite de la lettre adressée par le duc d'Aumale au Président de la République, le gouvernement, faisant application de l'article de la loi d'expulsion, allait prendre un arrêté d'expulsion contre le duc d'Aumale et le duc de Chartres.

Troubles à Armentières. — A la suite d'une conférence faite par M. Paul de Cassagnac, des rixes ont éclaté à Armentières entre les partisans et les adversaires du confédéré.

Un gendarme et plusieurs personnes ont été blessés; cinq perturbateurs ont été arrêtés.

Des renforts venus de Lille ont rétabli l'ordre.

L'élection de l'Aisne. — Inscrits, 1,385; votants, 1,356.

Ont obtenu : M. Séblin, centre gauche, 1,021, élu; M. Sandrique, 214.

La crise industrielle. — Le haut fourneau du Gua, à Decazeville, a éteint ses feux par suite du manque de commandes. Cent ouvriers chôment.

me prendre mon enfant ?
— Son enfant rectifia l'homme d'une voix calme.

— Une sorte d'accès de rage s'empara de moi.
— Jamais ! jamais ! entendez-vous, dis-je en tournant vers l'homme mes poings crispés, jamais M. le baron ne verra ma fille ! Elle est à moi, bien à moi !... C'est moi qui l'ai mise au monde ! C'est la chair de ma chair ! On m'arracherait plutôt les entrailles !

Au bruit, l'enfant s'était éveillée. Elle regardait l'intrus d'un air étonné, effrayé. Mes cris la firent pleurer. Elle crut qu'on me faisait du mal. Je la saisis dans mes bras d'un mouvement rapide... Je l'écrasai de caresses.

— N'est-ce pas m'écriai-je, que tu ne veux pas me quitter ?
— Non, mère, répondit-elle en se cachant dans mon sein.

Je la mangeais de baisers, je buvais ses larmes, ses chères larmes qui me semblaient si douces.

L'homme n'avait pas bougé. Un marbre comme son maître. Insensible à tout. Ma douleur, pas plus que celle de l'enfant, ne l'avait touché.

— C'est bien, me dit-il, mais vous vous repentirez un jour de votre refus.

— Me repentir ? m'écriai-je, me repentir de n'avoir pas laissé ma fille à cet homme ?

J'étais hors de moi. Je ne me sentais plus. J'aurais étranglé l'ambassadeur de M. le baron.

Il comprit sans doute qu'il n'y avait rien à faire, car il s'éloigna, mais avant de passer la porte, il me jeta ces mots de menace donc je ne compris pas le sens, mais qui me sont revenus depuis mon malheur, et qui flambaient maintenant dans mon

Evénements d'Espagne. — Les nouvelles reçues des provinces consistent que l'agitation s'accroît sur divers points de l'Espagne.

Le mécontentement est très grand à Cadix. Les propriétaires des rizières de Valence sont très surexcités à cause de la convention commerciale avec l'Angleterre.

Les révolutionnaires et les carlistes exploitent cette situation.

L'Allemagne et la Russie. — On annonce que les 1^{er}, 2^e, 5^e et 6^e corps d'armée allemands, qui sont postés dans les provinces orientales de la Prusse, ont fait un mouvement en avant vers la frontière.

Cette nouvelle mérite confirmation. Il est possible, cependant, que l'Allemagne éprouve le besoin de renforcer ses garnisons, la Russie ayant concentré à la frontière de grandes masses de cavalerie, et continuant de construire des chemins de fer stratégiques.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nos ateliers étant fermés le jour de la Fête Nationale, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas jeudi prochain.

L'ouverture de la ligne de Cahors à Capdenac, a lieu demain matin. Nos lecteurs trouveront en tête du journal la marche des trains.

Le train officiel d'inauguration partira à 11 heures.

Depuis hier, le service régulier a repris sur la ligne de Cahors à Montauban. Le transbordement de Borredon n'a plus lieu. Le train du soir arrive à Cahors à l'heure réglementaire, 6 heures 43.

NOUVELLES ÉLECTORALES

Nous donnons ci-après le tableau des candidatures au Conseil général. Nous prions

souvenir comme s'ils y étaient écrits en lettres de feu :

— Vous l'aurez voulu !...

Je ne songeais plus à cet incident, poursuivait Marinette, quand ma fille a disparu. Alors, je me suis tout rappelé, et je n'en doute pas maintenant, c'est lui, c'est lui seul qui me la fait voler.

— Il y a bien des apparences, dit Farandole.

— N'est-ce pas ? reprit la mère heureuse de voir son sentiment partagé...

— Pour quel motif croyez-vous que M. le baron ait désiré s'emparer de votre enfant ? interrogea le jeune homme.

— Je ne sais pas, dit-elle, et c'est ce que je me tue à chercher.

— Ce n'est pas l'amour paternel qui s'est tout à coup réveillé en lui ? fit le jeune homme.

— Marinette haussa les épaules.

— Cet homme est incapable d'aucun bon sentiment, dit elle.

— Enfin, peu nous importe les causes, reprit Farandole. Le fait est là, palpable, indéniable. Nous allons aller trouver M. le baron, il faudra qu'il s'explique, et, foi de Farandole ! je ne me contenterai pas de baliverne. Il faudra qu'il rende l'enfant, ou je le menacerai de ce pas de courir chez le procureur impérial, et il reculera devant le scandale. Ce n'est pas une femme peureuse et timide qu'il aura devant lui.

En disant ces mots, le peintre avait achevé de s'habiller.

Il était prêt à sortir

— Ne m'avez-vous point dit, interrogea-t-il, que vous vous étiez présentée hier chez M. le baron ?

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

V

L'HOMME EN NOIR

Je le remerciais même du fond du cœur de m'avoir donné cette compagne à ma vie solitaire... Elle ne lui ressemblait en rien. Elle avait tout de moi, sauf les cheveux, qui sont blonds, mais on m'a assuré qu'ils deviendraient bruns plus tard, au fur et à mesure qu'elle grandirait. C'était tout mon cœur, tout mon sang. Elle n'a gardé rien de lui.

Je ne voulais plus entrer chez les autres. Il aurait fallu quitter ma fille. On me donna l'idée de me mettre marchande d'oranges... Quand la saison des oranges est passée, je vends autre chose, n'importe quoi, du poisson, des fleurs, des légumes, des cerises. Je gagne bien ma vie et j'étais heureuse, avec ma petite Fleur-d'Oranger, trop heureuse, car cela ne pouvait pas durer.

Il y a environ trois mois, je vis venir chez moi un homme que je n'avais jamais aperçu encore. Il était arrivé en coupé, ce qui avait produit dans la rue une certaine sensation.

Il pouvait avoir quarante ans, pas de barbe, les traits carrés, les cheveux ras et rouges... Il était

nos correspondants de nous informer des nouvelles candidatures qui pourraient se produire dans les divers cantons.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

CAHORS (Nord) : Docteur Relhié, conseiller sortant, gauche. — Ponget, banquier centre gauche. — C^{te} d'Armagnac, cons.
 CAHORS (Sud) : Dufour, conseiller sortant, C. G. — Delpont, propriétaire, à Saint-Georges, G.
 CAZALS : Mayzen, avocat, conseiller sortant, conservateur. — Cangardel, notaire à Marmillac, G.
 LALBENQUE : Roques, conseiller sortant, C. G.
 PUY-L'ÈVÈQUE : Docteur Demeaux, conseiller sortant, G. — Deloncle, ancien maire de Puy-l'Èvêque, C.
 SAINT-GÉRY : Talou, conseiller sortant, G. — V^{te} Murat, C.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

FIGEAC (Est) : M. Rozières, conseiller sortant, gauche.
 FIGEAC (Ouest) : M. Vival, conseiller sortant, G.
 LATRONQUIÈRE : M. Laroussille, conseiller sortant, C. G.
 LIVERNON : Vayssié, conseiller sortant, C. G.
 ARRONDISSEMENT DE GORDON
 GRAMAT : Calmon Robert, conseiller sortant, C. G. — Calmels d'Artinsac, C.
 SALVIAC : Cuniac, conseiller sortant, C.
 SOUL-LAC : Faurie, conseiller sortant, C. G.
 VAYRAC : De Verninac, sénateur, conseiller sortant, G.

Nous reproduirons avec la plus grande impartialité, à titre de document, les professions de foi des candidats quelle que soit leur nuance.

Voici celle de M. Marcenac qui, ainsi que nous l'avons annoncé, pose sa candidature au Conseil d'arrondissement, dans le canton de Luzech.

Electeurs du canton de Luzech,

Vous avez à nommer, le 1^{er} août prochain, votre représentant au Conseil d'arrondissement.

L'honorable M. Pechméja ayant résolu de ne pas demander le renouvellement de son mandat, je me suis décidé, sur l'insistance de mes amis, à solliciter vos suffrages.

Étant candidat, il est de mon devoir de vous faire connaître mes opinions.

Je suis républicain. Ce régime politique qui est, depuis plus de quinze ans, le gouvernement légal de la France, j'y suis aujourd'hui plus fortement attaché que jamais. Je suis convaincu qu'il est le seul qui puisse nous mettre à l'abri de nouvelles crises, et qu'à la condition d'être dirigé avec prudence et sagesse, il peut, en nous garantissant l'ordre et la paix, nous procurer la réalisation des progrès moraux et matériels sur lesquels le peuple a le droit de compter.

Electeurs, je suis né au milieu de vous et j'y suis retourné avec bonheur après avoir accompli une longue carrière. Là, j'ai retrouvé pour ne plus m'en séparer, toutes mes affections et tous mes intérêts. Ceux qui me connaissent savent que j'ai toujours mis avec empressement au service de mes concitoyens, l'expérience que j'ai pu acquérir. Ai-je besoin d'ajouter que si

vous jugez à propos de me confier le mandat que je sollicite, j'en remplirai la charge avec toute l'activité dont je suis capable, sans autre préoccupation que celle du bien public et en ne prenant toujours pour guide que ma conscience.

D^r MARCENAC,
 Médecin-Major en retraite,
 officier de la Légion d'honneur.

Dans une réunion qui a eu lieu dimanche à Cahors, M. le docteur Valette a été proclamé candidat républicain au conseil d'arrondissement pour le canton nord de Cahors.

Nous apprenons au dernier moment que, à la suite d'une réunion qui a eu lieu chez M. Pagès Dupont, maire d'Albas, M. Derrupé, notaire à Saouzet, a été proclamé candidat conservateur au Conseil d'arrondissement, pour le canton de Luzech.

Programme des jeux nautiques qui auront lieu demain sur le Lot, au-dessus du Pont-Philippe.

- 1^o Course de bateaux plats à 1 rameur, prix : 10 fr.
- 2^o Mat de cocagne, 1^{er} drapeau, prix : 15 fr. ; 2^e drapeau, prix : 10 fr.
- 3^o Jeux des barriques, 2 prix de 5 fr. l'un, 10 francs.
- 4^o Course de bateaux plats à 2 rameurs, prix : 15 fr.
- 5^o Joutes à la lance, prix : 8 fr.
- 6^o Course aux canards, 10 superbes canards lancés.

Les jeux commenceront à 4 heures précises, ils seront annoncés par deux pétards.

Les personnes qui voudront concourir sont priées de se faire inscrire à St-Georges, au café champêtre, jusqu'au 14, à midi.

Musique toute la durée des jeux.

Postes et télégraphes. — Un avis du Directeur des postes et des télégraphes de Cahors porte que le 14 juillet, jour de la Fête nationale, rien ne sera changé à la marche des courriers ; les dépêches seront expédiées et reçues comme les autres jours, mais aucun courrier arrivant après-midi ne sera mis en distribution.

De même, après-midi, les guichets seront fermés au public dans tous les bureaux exclusivement chargés du service postal.

En ce qui concerne le service télégraphique, il sera assés par les bureaux limités et municipaux, dans les mêmes conditions que les dimanches et jours fériés.

Les bouchers de Cahors. — En présence des prix exagérés de la viande de boucherie, le maire de Cahors a dû taxer les diverses catégories. Mais de la taxe municipale à son exécution il y a loin, et les ménagères cadurciennes peuvent s'apercevoir tous les jours quel cas Messieurs les bouchers font des prix qui leur sont imposés.

Il nous revient de divers côtés, que la viande est énergiquement refusée aux consommateurs qui ne veulent point la payer à l'ancien tarif.

Nous ne doutons pas que M. le commissaire de police ne prenne fait et cause pour les habi-

tants, et qu'il ne prête une main ferme à l'exécution stricte de l'arrêté municipal.

Et puis, si la mauvaise volonté de Messieurs les bouchers persistait, il y aurait un moyen très simple d'arranger les choses : ouvrir une bonne petite boucherie municipale, avec des garçons avenants, sachant bien découper la viande, ce qui est absolument inconnu ici.

Ce n'est pas un problème insoluble que celui-là ; des boucheries municipales existent ailleurs et les populations s'en trouvent fort bien.

Le conseil municipal de Cassagnes, dans sa session de mai, a ouvert au budget de l'exercice 1886 un crédit de 20 fr. à l'effet de contribuer à la souscription ayant pour objet la fondation d'un établissement pour le traitement de la rage (Institut Pasteur).

M. de Grandsault-Lacoste viendra soutenir sa requête, devant le Conseil de préfecture du Lot, contre l'élection de M. Condorc au conseil d'arrondissement dans le canton de Salviac. Il sera soutenu par M^e Brunel, avocat à Gourdon.

La revue des brigades de gendarmerie des environs de Cahors a eu lieu ce matin, par un général de cavalerie, sur la place d'Armes de notre ville. La superbe tenue de cette troupe d'élite a fait l'admiration des nombreux curieux qui assistaient à la revue.

Par décision du Ministre des finances en date du 8 juillet 1886, M. Lemarle, conservateur des hypothèques à Châteaubriant (Loire-inférieure), est nommé conservateur à Gourdon en remplacement de M. Gardey de Soos, qui reçoit une autre destination.

Baccalauréats. — Sont déclarés admissibles aux épreuves orales du baccalauréat les élèves du Lycée dont les noms suivent :

Baccalauréat ès-sciences complet. — Blanlé, Bousquet, Dufour, Gibert.
 Baccalauréat ès-sciences restreint. — Marbot, Darquier, Lavergne, Mauran.

Brevet de Capacité. — Examen des 5, 6, 7 et 8 juillet 1886. — Aspirantes. — 106 aspirantes se sont présentées. 64 ont été admissibles aux épreuves orales et pratiques et 50 ont été définitivement reçues.

Ce sont, par ordre alphabétique :

M^{lles} Alard, Bergougnion, Bessières, Bousquet, Buzenac, Calmèjane, Calvet, Capmartin, Carbonel, Dardenne, Delpon, Delsériès, Delsol Enphénie, Durand, Duthiel, Eches, Filhol, Fraïsse, Frugnac, Gardes, Gaudion, Gautier, Grégoire, Guillard, Guittard, Iragne, Lacaze, Laumon, Lauricesque, Léger, Lemozi, Limayrac, Marabelle, Marrouch, Naves, Noël, Pons (de), Régis, Redon, Richard, Robert, Salles (de), Theil, Valet, Vassal, Vidal Pauline, Vidal Angele, Viellescazes, Vivien.

Le commissaire de police a procédé jeudi à la vérification du lait mis en vente dans l'intérieur de la ville de Cahors. Cette vérification n'a donné lieu à aucune observation.

Les agents de police de service de nuit ont écroqué au violon municipal le nommé F..., journalier, trouvé à minuit 1/4 couché dans le vestibule du théâtre.

faire pour que cette affaire fût une question de vie ou de mort, ainsi que le lui avait annoncé M. Creybur Fox ? Il ne tarda pas à être renseigné. Des pas solides ébranlèrent le corridor, et le géolier parut précédant un homme grand et maigre qui se tint debout à l'extrémité de la chambre, dans l'ombre. C'était la partie plaignante. Robert ne pouvait pas apercevoir le visage du nouveau venu : celui-ci fit un signe et le géolier sortit, les laissant seuls.

Alors cet homme s'avança et dit à Cavalie.
 — Me reconnaissez-vous, monsieur ?

Robert ne put retenir un cri terrible. Il avait devant lui, en chair et en os, M. Bradford, le mari de la femme qu'il avait épousée ; M. Bradford que Philippe et M. Smoggly avaient pendu trois ans auparavant...

XXVII

LA MENACE

— Ma présence vous étonne ? Je le comprends, dit M. Bradford froidement, en se croisant les bras et en regardant fixement Robert.

Il reprit après un silence :

— Voici une aventure peu commune, n'est-il pas vrai ? Un beau jour, on est amoureux d'une femme ; alors on devient son amant. Puis comme on veut être libre, on tue le mari. Rien de plus simple, en vérité. Par malheur, le mari n'est pas tué... et il revient.

Robert Cavalie ne répondit rien. Que pouvait-il faire, sinon garder le silence ? Il se sentait accablé. De toutes les catastrophes qu'il pouvait prévoir, pas une ne fondait sur lui. Il était victime d'une chose inouïe.

— On ne ressuscite que dans les fêtes, mon-

Le service de police a procédé dans la nuit de mercredi à jeudi à l'arrestation du nommé F..., Joseph, et de la nommée M..., Péronille, ménagère, trouvés porteurs d'un énorme sac de noix fraîches qu'ils venaient de voler dans la banlieue de Cahors. Ces maraudeurs, déjà condamnés pour vol de récoltes ont été interrogés par le commissaire de police, et ont fait les aveux les plus complets.

Procès-verbal a été transmis au parquet.

Légion d'honneur. — Nous apprêtons avec plaisir, que M. Dourdou, capitaine en premier au 21^e régiment d'artillerie, gendre de notre compatriote M. Bourre, maréchal de logis chef de gendarmerie en retraite, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Gares de petite vitesse. — Le 14 juillet, à l'occasion de la Fête nationale, les gares de petite vitesse seront fermées toute la journée, et le délai fixé pour la perception du droit de magasinage sera augmenté d'un jour.

L'ouverture de la chasse. — La précocité du gibier est telle dans certains départements du Midi, que l'ouverture de la chasse est fixé au 5 août dans les Alpes-Maritimes. A quand dans le département du Lot ?

LA VIE DE CAHORS

Notes et Impressions

FÊTES ET THÉÂTRE

Pour un peu, on se croirait à Paris, le soir, aux Champs-Élysées. Et pour les Cadurciens irrépressibles, il n'y faudrait pas une trop forte dose d'illusion. Il y manque peu de chose, en effet. Tout au plus le mouvement des piétons qui suivent en troupeau les longues allées, les tramways, les trompettes de corne, les lanternes vertes des omnibus et le va-et-vient des attelages qui portent les Parisiens au bois ; peut-être aussi l'immense perspective, les frondaisons noires moutonnant à perte de vue, piquées des points d'or qu'y allume la municipalité, et tout au fond, confuse, énorme, sur le pan de ciel étoilé, la masse de l'Arc de l'Etoile. Mais on ne peut pas tout avoir chez nous, n'est-ce pas ? et, si l'on veut, n'avons-nous pas d'autres monuments sur nos Fossés ?

En tout cas, nous y avons les mêmes distractions que les Parisiens — et c'est quelque chose. De la musique, il ne s'en est jamais tant fait à Cahors que cette année. Samedi, par exemple, on était tiré de toutes parts, littéralement, par les oreilles. Au Tivoli, les *Enfants de Cahors*. Au Bordeaux, un chanteur qui donnait son concert en plein vent et dont la brise un peu absente apportait aux passants des fragments sonores, mais confus. On s'arrêtait, puis on descendait un peu plus bas ; au café Donat, musique classique. D'autres groupes plus bourgeois, des femmes que l'on sentait musiciennes, au bras de leurs maris, écoutaient de délicieux septuors, et le seul piano bien accordé qu'il m'ait été encore donné d'entendre dans notre bonne ville. Et c'était vraiment exquis comme le disait une de mes voisines, bien jolie.

Dimanche, dans les verdures de l'île, à Robinson, tandis que sous les bosquets au bord des tables vineuses les verres se choquaient et les

sieur Cavalie, continua Bradford, toujours de son même ton sec et tranchant. Ce n'est pas que je vous fasse un reproche. Vous m'aviez bien entendu : la corde était bonne. Par malheur, l'incendie de mon château vous avait fait oublier mes deux nègres Etéocle et Polynice. Ils sont tranquillement sortis de leur grange, malgré les cordes qui les attachaient, et vous ont suivis. Quoique nègres, ils ont eu une idée intelligente. Ils se sont dit que, mort, je ne pouvais plus rien pour eux, tandis que vivant je ferais leur fortune. Ils ne se sont pas trompés...

Robert Cavalie était très-pâle. Non qu'il eût peur de ce revenant sinistre ; mais il entrevoyait une série de hontes, un procès et le déshonneur pour sa femme bien-aimée.

— Que pouvais-je contre vous pendant les trois ans de guerre qui ont suivi ? continua Bradford. Je ne pouvais rien. J'eusse été bienvenu d'aller au milieu du camp confédéré, vous accuser d'assassinat ! Car vous m'avez assassiné, monsieur, c'est une vérité terrible qui vous écrase aujourd'hui. Niez-le, si vous pouvez ! Vous avez épousé ma femme : donc vous la croyez veuve. Comment était-elle veuve, sans que mon acte de décès fût dressé ? J'ai recueilli le témoignage du magistrat qui vous a mariés à Yorktown. Il ressort de ce témoignage que les deux époux ont certifié que j'étais mort. Donc ils le savaient. Comment le savaient-ils, lorsque les autres étaient censés l'ignorer ? Parce qu'ils m'avaient assassiné !

L'argumentation de M. Bradford était écrasante de logique.

ALBERT DELPIÉ.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

93

LA FAMILLE CAVALIÉ

XXV

APRÈS LE CRIME

Ce petit discours, rusé, et coquin, était semé de nuances que la plume froide ne peut pas rendre. Allez donc traduire ces inflexions de voix qui, se portant sur un mot, arrivent à lui faire dire juste le contraire de ce qu'il signifie ! Robert comprit tout de suite, et un immense dégoût souleva son cœur.

Une phrase mérite une explication. M. Creybur Fox avait dit : Je n'ai pas d'abonnés, moi. Qu'est-ce que cela signifiait ? Aux Etats-Unis, certains négociants qui se trouvent journellement en contradiction avec la loi, ou bien les individus qui ont souvent maille à partir avec leurs clients, ne trouvent rien de mieux que de s'abonner au juge. Les propriétaires d'hôtel usent beaucoup de ce moyen-là. Moyennant une redevance annuelle, le juge leur donne toujours raison. Ils acquièrent ainsi le droit de rançonner impunément le voyageur.

Robert avait entendu parler de cela ; mais il ne croyait pas qu'une aussi infâme industrie eût l'audace de s'étaler avec autant de cynisme. Il feignit de ne pas avoir compris les doucereuses insinua-

tions de l'honorable M. Creybur Fox :

— Au fait, monsieur, dit-il sèchement, de quoi suis-je accusé ? Je l'ignore encore.

Le magistrat pinça ses lèvres, eut une nouvelle quinte de toux, et enfin répondit :

— Quoi ! vous ne le saviez pas ?
 — Voici une demi-heure que je vous le demande.
 — Oh ! je croyais que vous le saviez. Mais puisque vous ne le savez pas...

— Eh bien !...
 — C'est différent, je ne peux pas vous l'apprendre.

— Monsieur !
 — Ne vous fâchez pas. C'est une affaire de vie ou de mort, bien qu'elle soit purement civile. Vous comprenez donc que les devoirs de ma charge m'obligent à être discret. Et je sais respecter mes devoirs, moi ! je suis un honnête homme, moi ! Seulement, j'ai amené avec moi quelqu'un qui va vous instruire.

— Quelqu'un ! Cette plaisanterie a trop duré, monsieur. Je désire qu'elle ait un terme.

— M. Creybur Fox se leva :
 — Je regrette que nous n'ayons pu nous entendre, monsieur Cavalie, dit-il froidement. Quand vous verrez dans cinq minutes combien est grave l'accusation qui pèse sur vous, vous le regretterez.
 — Il salua Robert et sortit.

Le jeune homme l'entendit au dehors qui disait au géolier d'un ton bref :

— Introduisez la partie plaignante !
 La partie plaignante ! Qu'est-ce que tout cela signifiait ? Le jeune homme se demandait s'il était victime d'un piège ou d'une trahison. La partie plaignante ! il croyait rêver. Qu'avait-il donc pu

amoureux d'antan ne savaient où se cacher, on entendait de temps à autre des voix qui chantaient des chœurs. C'était l'Orphéon. Cependant le soleil, d'aplomb, tombait sur la rivière et dorait ses petites vagues soulevées comme d'un frisson inquiet; les barques et les périssoires allaient, venaient, et c'était presque un voyage à Cythère que d'aller à Robinson. Nous l'avouons, nous ne sommes franchi, sans trop nous en douter, les bords d'un peu étroites de cet « établissement », qui n'est qu'en bois et petit. Nous sommes tombés, après avoir longé un petit bosquet, puis un champ jauni encore de ses chaumes rasés, dans un carré de choux et un plant d'oignons en fleurs; Cythère finit là... Il semblait que quelques-uns la regrettaient. Ils avaient tort. Le bonheur en ce monde réside dans les rêves modestes et courts, et s'enferme volontiers aux horizons étroits.

Nous avons d'ailleurs retrouvé Cythère, le soir, sur le Cours Fénélon. C'est une merveilleuse installation que celle de l'Eden Théâtre — toujours comme à Paris. — Sous des toiles vertes, laissant passer beaucoup d'air; des chaises de jardin, puis des bancs sur lesquels courent des tapis aux dessins anciens; au long des galeries, des toiles peintes avec discrétion, juste assez d'or sur un fond blanc passé pour plaire et ne pas tirer le regard, comme en un balcon de pierre qui se respecte; des tentures rouges sur lesquelles les visages des femmes se détachent lumineux et nacrés; tout au fond, des peintures en couleur tendre, simulant des bosquets, dans le goût des paysages illustrés par Watteau: un rideau où le blanc domine, taché d'un joli médaillon polychrome où une muse écrit; des décors exquis et coquets, dans la même note discrète, et d'une délicatesse un peu mièvre peut-être, mais charmante; des costumes d'un goût achevé. Voilà pour les yeux. Pour les oreilles, un orchestre qui, de dimanche à lundi, s'est déjà sensiblement amélioré et qui va fort bien, des chœurs bien tenus et d'un ensemble tel que nous n'avons jamais eu si bien à Cahors, — ce n'est pas à dire qu'ils soient absolument impeccables et que la perfection soit de plus près atteinte là que dans le monde où elle n'existe pas, dit-on; — une basse chantante fort bonne, tous les autres artistes bons et ne dissonnant pas; avec tout cela, du goût, de l'entrain, une jolie diction fort nette, une expérience du théâtre que l'on sent à la sûreté du jeu; enfin un répertoire moyen, sans doute, et qui n'abordera pas les grands opéras, mais fera un vif plaisir dans les opérettes; en un mot, une troupe comme de cinq ans nous n'en avons pas entendue au théâtre de Cahors, presque tout à souhait, et deux succès déjà, le *Petit Duc*, cette chose délicieuse, et la *Petite Mariée*, cette bluette exquise, malgré son *seul gaulois*; ce soir la *Mascotte*, vendredi *M^{me} Favart*, que faut-il de plus? Aussi la salle était-elle comble, dimanche, et presque aussi pleine lundi. Cela ne s'était jamais vu à Cahors. Les lundis faisaient d'ordinaire des fours noirs aux troupes qui se hasardaient à jouer chez nous après une représentation donnée le dimanche.

Quand je vous disais qu'avec un peu d'illusion on se croirait à Paris? Malheureusement, toutes choses ne durent guère et les meilleures sont celles qui passent le plus promptement peut-être. Nous avons peur que toute cette « renaissance » cadurcienne ne soit qu'un beau feu de paille destiné à durer peu. C'est triste chose que la vie de province et, malgré tout, elle aveugle à la longue ceux qui ne peuvent changer d'air. Au bout d'un temps, on ne sait plus réagir; on se laisse couler à fond tout doucement et il y a même une certaine volupté à se sentir gagné par la vulgarité ambiante. On en veut à ceux qui viennent vous réveiller. Cependant, puisque les dieux — quels qu'ils soient — ont eu, un instant, pitié de notre pauvre ville si solitaire, si déserte et si morne, laissons-les faire; usons des biens qu'ils nous offrent avec une libéralité surprenante. Le courant est aux fêtes, laissons-nous y aller. Elle est d'un sage la maxime épicurienne: « Un bonheur savouré est toujours autant de pris sur l'irréparable ennui qui fait le fond de la triste vie humaine. » En tout cas, il est bien doux, en s'amusant aux enfantillages du *Petit Duc* et aux quiproquos de la *Petite Mariée*, de sentir en soi tressaillir tout à coup comme un souvenir — peut-être un regret — d'une scène paille, perdue dans un coin de votre jeunesse, alors que, comme le petit duc ou San Carlo, vous étiez amoureux et jaloux. Quel amoureux ou quel jaloux pourrait entendre le cœur tranquille, sans songer aux ruptures passées avec celle qu'il aimait, telle scène de la *Petite Mariée*:

Non, je ne pleure pas...
ou tel air :
Ah ! cachons-lui mes larmes
Puisqu'il faut nous quitter...
Pour moi... mais c'est une histoire intime, et je m'arrête sans vous la dire. A quoi bon, en effet, et les histoires intimes de chacun ne sont-elles pas exactement celles des autres? Mon regret, cher lecteur, cherchez bien, vous le trouverez au fond de vous-même.

O. GOURDIN.

THÉÂTRE PIÉTRO BONO

Mardi 13 juillet 1886.

LA MASCOTTE

Opéra comique en 3 actes, musique d'Audran.

Mercredi 14 juillet.

LA GUERRE DU TONKIN

OU LA MORT DU COMMANDANT RIVIÈRE

Grande pièce militaire en 5 actes.

Jeudi 15 juillet.

Madame FAVART

Opéra comique en 3 actes.

Chemin de fer d'Orléans

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, les coupons de retour des billets d'aller et retour, réduits de 25 o/o délivrés de Paris pour toutes les gares du réseau et réciproquement pendant les journées des 9 au 17 juillet inclus, seront exceptionnellement valables jusqu'au 19 juillet inclus.

En outre, les billets dits de *Bains de mer*, délivrés pour les stations balnéaires de l'Océan, comprises entre : St-Nazaire (excl), Le Croisic (inclus) et Guérande (inclus), pendant les journées des 9, 10 et 11 juillet, seront valables pour le retour jusqu'au lundi 19; la délivrance de ces billets continuera à titre exceptionnel, pendant les journées des 12, 13, 14 et 15 juillet et le coupon de retour sera également valable jusqu'au 19.

Ouvriers agricoles. — Depuis le 1^{er} juillet 1886, une réduction de 50 o/o sur les prix des places de troisième classe au Tarif général sera accordée aux *Ouvriers agricoles* se rendant, pour les « Travaux de la Moisson », d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des stations ci-après :

- Juvisy à Orléans,
- Brétigny à Tours,
- Orléans à Tours,
- Orléans à Châteauroux,
- Orléans à Malesherbes,
- Orléans à Montargis,
- Orléans à Gien,
- Tours à Vierzon,
- Tours à Châteauroux,
- Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 150 kilomètres au minimum (soit 300 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance.

Étude de M^e ESPÉRET, avoué à Cahors, rue de la Liberté, n° 11.

VENTE

SUR
Saisie immobilière

Fixée au samedi, quatorze août prochain, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de la dite ville.

Suivant procès-verbal, en date du quatorze mai dernier, enregistré, du ministère de M^e Cros, huissier à Castelnaud-Montraiet, dénoncé le vingt mai aussi dernier, suivant autre exploit du ministère du même huissier, enregistré, le procès-verbal de saisie ainsi que l'exploit de dénonciation transcrits au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-six mai mil huit cent quatre-vingt-six, volume 407, numéros 13 et 14.

Il a été procédé, à la requête de Monsieur Albugues Philippe, propriétaire, domicilié au lieu de Longé, commune de Ste-Juliette, ayant constitué M^e Espéret pour son avoué près le tribunal civil de Cahors,

Sur la tête et au préjudice du sieur Canmont Pierre, aîné, propriétaire, domicilié à Lacaze-Basse, commune de Montlauzun,

A la saisie réelle de tous les biens immeubles lui appartenant.

Le cahier des charges, dressé par M^e Espéret, pour parvenir à la vente des immeubles saisis, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors.

A l'audience du samedi dix juillet mil huit cent quatre-vingt-six, le tribunal, tout en donnant acte de la lecture du dit cahier des charges, a fixé l'adjudication au samedi, quatorze août prochain.

Ce même jour, et suivant jugement rendu au profit de M^e Delbreil, sur sa demande, le tribunal a ordonné que les biens immeubles ci-après désignés seraient adjugés en un sol lot, après adjudication partielle, sur la nouvelle mise à prix des deux lots réunis.

Désignation des immeubles saisis

ARTICLE PREMIER.

Une pâture, sise au lieu de Lacaze-Basse, formant le numéro 25, section D de la matrice cadastrale de Montlauzun, d'une contenance de onze

ares, cinq centiares, première classe, d'un revenu de deux francs vingt-un centimes.

ARTICLE DEUX

Sol, grange et pâtures, sis au dit lieu de Lacaze-Basse, formant le numéro 26, dite section D de la matrice cadastrale de Montlauzun, d'une contenance de quatre ares, soixante centiares, première classe, d'un revenu de trois francs huit centimes. La dite grange, ayant son entrée au nord, sous un hangar fermé par une porte à deux ouvrants; à l'angle sud-est, se trouve une porte murée en partie et une petite fenêtre à côté de la porte non fermée; elle est construite en pierre et couverte à tuiles canal, à trois tombants d'eau; ledit hangar ayant son entrée au levant, est supporté par le mur de la grange; au midi, par un mur le fermant au couchant et par le mur de l'étable à bœuf au nord; il est couvert en tuiles canal, à deux tombants d'eau; l'étable à bœufs a son entrée au midi sous le même hangar et une fenêtre au levant, construit en pierre et couvert en tuiles canal, à deux tombants d'eau; au nord de l'étable à bœuf, se trouve un autre hangar, ayant son entrée au levant; il est supporté par le mur de la dite étable, au midi par un mur le fermant au couchant et par le mur du four ou fournil au nord, couvert en tuiles canal, à deux tombants d'eau; le four et fournil, dans lequel se trouve une petite étable, a son entrée au levant avec une petite fenêtre au même aspect, vitrée, mais sans contrevents, construit en pierre et couvert en tuiles canal, à deux tombants d'eau.

ARTICLE TROIS

Une terre, sise au lieu du Clos, formant le numéro 27, dite section D de la matrice cadastrale de Montlauzun, d'une contenance de deux hectares, trente-cinq ares, quatre-vingt-dix centiares, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de quatre-vingt-six francs quatre-vingt-neuf centimes.

ARTICLE QUATRE

Une vigne sise audit lieu de Clos, formant le numéro 28, section D de ladite matrice cadastrale de Montlauzun, d'une contenance de un hectare vingt-quatre ares vingt-cinq centiares, première, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de vingt-quatre francs quarante-neuf centimes.

ARTICLE CINQ

Une friche sise au lieu dit Les Piniès, formant le numéro 39, dite section D de la matrice cadastrale de Montlauzun, d'une contenance de trente-huit ares quatre-vingt-dix centiares, deuxième classe, d'un revenu de soixante-dix-huit centimes.

ARTICLE SIX

Un pré sis à Lacaze Haute ou la Pièce Grande, formant le numéro 1, section D de ladite matrice cadastrale de Montlauzun, d'une contenance de neuf ares soixante centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de cinq francs soixante-huit centimes.

ARTICLE SEPT

Une terre sise à Laguetardenque, formant le numéro 5, dite section D de la matrice cadastrale de Montlauzun, d'une contenance de trois hectares seize ares soixante-cinq centiares, première, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de cent quarante-trois francs trente quatre centimes.

ARTICLE HUIT

Un jardin sis audit lieu de Laguetardenque, formant le numéro 6, section D de ladite matrice cadastrale de Montlauzun, d'une contenance de trois ares quarante centiares, première classe d'un revenu de quatre francs huit centimes.

ARTICLE NEUF

Une friche sise au lieu de Tescon, formant le numéro 9, section D de ladite matrice cadastrale de Montlauzun, d'une contenance de neuf ares soixante-cinq centiares, deuxième classe, d'un revenu dix-neuf centimes.

ARTICLE DIX

Un bois sis audit lieu de Tescon, formant le numéro 11, dite section D de la matrice cadastrale de Montlauzun, d'une contenance de huit ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de quarante huit centimes.

ARTICLE ONZE

Un pré sis audit lieu de Laguetardenque, formant le numéro 28, section D de ladite matrice cadastrale de Montlauzun, d'une contenance de six ares quatre-vingt centiares deuxième classe d'un revenu de cinq francs quarante-quatre centimes.

ARTICLE DOUZE

Un autre pré sis à la Rivière Haute, formant le numéro 8, section D de ladite matrice cadastrale de Montlauzun, d'une contenance de quarante-six ares soixante centiares, deuxième classe, d'un revenu de trente-sept francs vingt-huit centimes.

ARTICLE TREIZE

Une maison sise à Lacaze Basse, formant le numéro 26, dite section D de la matrice cadastrale de Montlauzun; elle se compose de deux chambres au premier, la première au couchant servant de cuisine, elle est éclairée par deux fenêtres dont une au midi et une au couchant, à côté de celle-ci se trouve un placard à quatre portes fermant à clef au deux portes à double battants, l'évier coule au nord et se trouve entre le placard et la cheminée, la porte d'entrée est au midi, sur un palier extérieur au baies d'un escalier en pierre tournant à angle droit au milieu, au levant de la cuisine se trouve l'autre chambre ayant une fenêtre au même aspect et une au midi, dessus se trouve le galetas dans toute la grandeur de la maison, dessous se trouvent deux caves ayant servi autrefois de logement, la porte d'entrée est au midi sous le palier à laquelle on aboutit par un passage voûté; la première au couchant a une cheminée et un évier coulant au nord, au midi se trouve une petite fenêtre vitrée sans contrevents et grillée, l'autre cave au levant de la première a deux petites ouvertures grillées, une au levant l'autre au midi, on

y a établi un grenier au moyen d'un barrage au milieu, sur toute la largeur en planche d'une hauteur de soixante centimètres environ, et d'un plancher à vingt-cinq centimètres du sol, elle est construite en pierre et couverte en tuiles canal à quatre tombants d'eau, troisième classe, d'un revenu de seize francs.

Formation des lots :

Les biens ci-dessus désignés, seront vendus en deux lots composés comme suit et adjugés ensuite en un seul, après adjudications partielles, sur la nouvelle mise à prix des deux adjudications réunies.

PREMIER LOT

Le premier lot, se compose des articles 1, 2, 3, 4, 5, 11 et 13 du présent placard.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot, se compose des articles 6, 7, 8, 9, 10 et 12 du présent placard.

Mise à prix :

Chacun des lots ci-dessus, sera d'abord vendu sur la mise à prix de dix francs, ci. 10 fr. Le tout en sus des charges.

Nota. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le douze juillet mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,
ESPÉRET.

Enregistré à Cahors, le juillet mil huit cent quatre-vingt-six, f^o
c^e reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

La Librairie Hachette vient de mettre en vente, par livraisons, une nouvelle édition de **Raphaël, sa Vie, son Œuvre et son Temps**, par M. Eugène Müntz, conservateur de l'École nationale des Beaux-Arts

Le savant auteur de ce travail a pris place au premier rang parmi les historiens de l'art. On sait l'étendue de ses connaissances, la sûreté de son goût, la méthode scrupuleuse de sa critique; les dernières découvertes et les documents biographiques récents imposaient à M. Müntz le remaniement complet de son œuvre, aussi présente-t-il au public un livre nouveau.

L'ouvrage entièrement refondu, imprimé en caractères élzéviens, contient 51 planches tirées à part, comprenant dix-huit superbes phototypies, trente-trois planches tirées soit en rouge, en bistre ou en gris, et 244 reproductions de tableaux ou fac-similés de dessins, en tout 295 gravures. La précédente édition n'en offrait que 196, soit près de cent gravures nouvelles. — Chaque chapitre est orné d'une frise et d'un cul-de-lampe.

Grâce à l'exactitude des procédés de reproduction employés, les éléments de l'illustration puisés aux sources les plus sûres, offrent ce grand caractère de fidélité qui doit primer dans un ouvrage de ce genre. Le lecteur a non seulement sous les yeux les chefs-d'œuvre du peintre fameux, mais ses différents travaux de sculpture, d'architecture, de fresques, de mosaïques et de tapisseries.

L'ouvrage qui formera un magnifique volume grand in-8 comprendra 45 livraisons à 50 centimes; par exception, sept de ces livraisons dont six renfermant chacune trois phototypies et une contenant une planche en taille-douce, tirée en couleur seront vendues 1 franc.

Depuis le commencement du siècle, aucune publication n'a présenté dans un ensemble aussi varié et aussi complet l'œuvre du maître immortel.

Nous signalons ce beau livre, d'un prix si abordable, à tous les admirateurs de Raphaël. L'ouvrage de M. Müntz leur montrera le grand artiste tout entier et leur fera suivre, de ses premières esquisses aux plus glorieuses de ses pages, l'incomparable essor de ce génie si pur.

BOURSE. — Cours au 13 juillet.

3 0/0	82 80
3 0/0 amortissable (ancien)	82 00
3 0/0 id. 1884	84 70
4 1/2 0/0 ancien	107 55
4 1/2 0/0 1883	110 55

Dernier cours du 12 juillet.

Actions Orléans	4,325 25
Actions Lyon	4,200 00
Obligations Orléans 3 0/0	389 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	322 50
Obligations Lombardes (jouissance)	328 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	338 75

Bibliographie

Samedi dernier, M. le Président de la République a reçu M. Camille Dreyfus, député de la Seine, et M. H. Lamirault, éditeur, qui, avec M. Wilson, député d'Indre-et-Loire, lui ont présenté le premier volume de la **Grande Encyclopédie**.

L'exemplaire destiné à M. le Président est relié en maroquin rouge, tranche orientale, avec garniture intérieure en soie moirée, et renfermée dans un double gaine en maroquin rouge.

M. le Président a été frappé de la belle exécution de ce volume, et il a vivement félicité les directeurs et l'éditeur de l'œuvre.

Le public français, ceci soit dit à sa louange, a pris goût aux œuvres du plus grand romancier de l'Angleterre contemporaine.

Aussi, la Librairie Hachette, poussée par le grand succès qu'eut l'an dernier son édition de David Copperfield, publie-t-elle, cette année, par livraisons, une traduction de Nicolas Nickleby. — Chaque livraison de 40 pages contenant quatre ou cinq gravures et protégée par une couverture se vend 50 centimes. — Cette publication, qui paraît depuis le 1^{er} mai, comprendra 12 livraisons environ et formera un superbe volume grand in-8.

Le privilège des grands romanciers c'est de se renouveler à chaque création, aussi n'y a-t-il de commun entre Nicolas Nickleby et David Copperfield que l'empreinte du même génie, le don de reproduire ce que l'observation a saisi dans la vie réelle, et de le rendre plus complet et plus vrai que la réalité même.

Dickens est un optimiste clairvoyant : s'il croit à l'existence du bien, il n'ignore pas la puissance du mal, et il représente la vie comme une bataille où il y a du sang versé.

Dans **Nicolas Nickleby**, le génie du mal, l'usurier Ralph Nickleby, prend en haine, avant de les connaître, son neveu et sa nièce parce qu'ils sont ruinés. Dès qu'il les a vus, sa haine redouble, car leur honnêteté et leur franchise blessent sa nature mauvaise. Ce redoublement de haine est un trait de génie, il est le point de départ de tout ce drame profondément humain. Dans la lutte, Ralph a pour lui l'argent et l'absence de scrupules, les deux autres l'humanité et le charme de la jeunesse, mais quel charme ! Aussi, que de scènes délicieuses ! Combien aussi de pages poignantes, violentes, tragiques même. Dickens ne serait pas Dickens si l'élément comique ne se glissait entre les aventures les plus charmantes ou les plus terribles ; en les lisant on se passionne, on pleure, on rit, et l'on se dit : « Comme tout cela est vrai, j'ai pourtant connu tout ce monde-là dans mon entourage. »

Caisse Générale d'Epargne et de Crédit

constituée en Société anonyme le 4 mai 1881
116, Place Lafayette, Paris

A la date du 30 Juin 1886 il avait été livré aux acheteurs à crédit ayant terminé leurs versements mensuels :

21.675 Obligations de la Ville de Paris.
16.150 Obligations du Crédit Foncier de France.
14.752 Obligations des Villes d'Amiens, Lille, Lyon, etc.

Montant des Ventes à Crédit du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1886... } 3.991.054^f
Montant des Ventes à Crédit du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1885... } 2.941.345^f

Différence en faveur de 1886 1.049.709^f
Les Obligations vendues au comptant ne sont pas comprises dans ces chiffres.

Les Obligations communales de l'emprunt 1880 du Crédit Foncier participent chaque année, les 5 Février, 5 Avril, 5 Juin, 5 Août, 5 Octobre et 5 Décembre, à 6 Tirages de Lots.

Chaque Tirage comporte :
1 obligation remboursable par 100.000^f
1 obligation remboursable par 25.000^f
6 obligations remboursables par 5.000^f
45 obligations remboursables par 1.000^f

Nos lecteurs, désireux d'acheter et de payer par versements mensuels de ces Obligations, n'ont qu'à signer et adresser le bulletin ci-dessous à la

Caisse Générale d'Epargne et de Crédit

116, Place Lafayette, Paris

Je vous achète une Obligation communale, emprunt 1880, du Crédit Foncier, au prix de 620 francs, payables 10 francs par mois. Ce prix comprend tous les frais, même ceux de timbres et d'encaissements à domicile.

Le premier reçu de 10 francs qui me sera présenté par l'Administration des Postes le

indiquera le numéro de l'Obligation achetée et j'aurai droit immédiatement à l'intérêt de 15 francs par an (impôt à déduire), que rapporte l'Obligation, et aux lots entiers, comme si je payais cette obligation comptant.

Les autres reçus me seront présentés le de chaque mois. (B. n° 36.)

L'acheteur peut faire des versements mensuels plus importants ; dans ce cas le prix d'achat est réduit proportionnellement.

(Nom et adresse) _____

le 1886.

HERNIES

Que font les médecins pour conjurer cette plaie sociale qui tue souvent ses victimes après les avoir torturées toute leur vie ? — Que pourraient-ils faire ? — Et d'abord, la hernie est-elle curable ? — Quels sont les moyens à employer pour en obtenir la guérison et arriver à se passer du bandage ? — Telles sont les questions que le D^r CHOFFÉ, ex-médecin de marine, a résolues dans ses CAUSERIES MÉDICALES La 15^e édition de cet ouvrage vient de paraître ; mais les modifications importantes qu'y a apportées l'auteur en font un livre nouveau et du plus grand intérêt. Outre les *Hernies*, il y traite des *Maladies de la Matrice*, et en général des *Affections Chroniques* de tous les organes.

C'est donc un guide précieux que mon confrère offre aux malades car ce volume de 275 pages est expédié *gratuitement* et sous enveloppe à tous ceux qui joignent à leur demande 60 cent, en timbres-poste pour les frais d'envoi. — Dresser les lettres au D^r Choffé, quai Saint-Michel, 27, Paris.

D^r SANDREAU.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phibisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnie, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismales, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, musculeuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100.000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelnuovo, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre ; M. le docteur professeur Dédé ; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25 ; 1/2 kilo, 4 fr. ; 1 kilo, 7 fr. ; 2 kilos, 12 fr. ; 6 kilos, 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent, pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilos de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 43 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippat, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

DEMANDEZ PARTOUT

l'Opinion

le plus complet et le plus intéressant des journaux à un sou.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noël 0 fr. 40 ; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70 ; Larbeaud 0 fr. 60 ; Célestins 0 fr. 80 ; G^{de} grille 0 fr. 80 ; Hôpital 0 fr. 80. — VALS : St-Jean 0 fr. 80 ; Dominique 0 fr. 80 ; Précieuse 0 fr. 80 ; Rigolette 0 fr. 80 ; Amélie 0 fr. 80 ; La Perle 0 fr. 70 ; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées ; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

A LOUER

Avenue de la Gare, à CAHORS

UNE TRÈS GRANDE SALLE

Parfaitement installée, avec Salon et laboratoire, pouvant servir de Salle de Café, Salle de Bal, etc., etc.

S'adresser à M. FÉRANDO, jeune, avenue de la Gare.

VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

A. BACH

CAHORS

Pièce de 225 litres... 110 fr.
1/2 pièce de 115 litres... 58 fr.

Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : 120.000 fr. S'adresser à M^e FERLU, notaire à St-Céré.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le Traitement ne dérange nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il procure une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE (11, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.))
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance



Le propriétaire-gérant, Layrou.

GRANDE PHOTOGRAPHIE DU CHALET

3, Rue du Parc, 3. — Près l'Hôtel des Ambassadeurs

J. VALDIGUIÉ



Photographie instantanée par n'importe quel temps ; derniers perfectionnements photographiques ; accessoires de pose en tous genres ; nouvelles fantaisies ; assortiments de cadres noir et or genre ancien de tous modèles et de toutes grandeurs, dernière création.

Parmi les procédés inaltérables, je recommande tout particulièrement : photographies au charbon ; phototypie ; platinotypie ; zincographie ; héliogravure ; illustrations ; vignettes ; peinture à l'huile ; pastel ; fusain ; ferropressiate ; épreuves bleues sur fond blanc ou épreuves blanches sur fond bleu ; reproductions de dessins, gravures, monuments et travaux de toute nature, par n'importe quel procédé, jusqu'à la grandeur naturelle ; travail livré à bref délai.

M. VALDIGUIÉ opère lui-même, tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Travail garanti irréprochable. Salon d'exposition permanent au rez-de-chaussée ; atelier de pose au premier. Epreuves émaillées livrées dans 4 jours, à partir du jour de la pose.

Chromo-photographie pour la reproduction exacte des couleurs du modèle, procédé nouveau se pratiquant déjà en Angleterre.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN

avec les

BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.